

Péréquation financière 2022 entre la Confédération et les cantons

Examen du traitement des données par les offices cantonaux et fédéraux

L'essentiel en bref

Le volume total de la péréquation financière (RPT) représentera un montant de 5305 millions de francs pour 2022, en hausse de 1,7 % par rapport à 2021 (5215 millions). Cette hausse découle de la révision partielle de la loi entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Elle introduit des modifications au niveau du calcul de la dotation allouée aux cantons à faible potentiel ainsi que de la répartition des contributions de la Confédération et des cantons à fort potentiel. Des mesures d'atténuation temporaires de quelque 200 millions de francs en 2022 en faveur des cantons à faible potentiel de ressources seront aussi versées.

Des corrections significatives dans les données fiscales cantonales...

En 2021, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné les données fiscales dans les cantons d'Appenzell Rhodes-Intérieures, de Bâle-Ville, de Glaris, de Lucerne, de Soleure, de Thurgovie et de Zoug. Globalement, et en considérant les cantons examinés par le passé, les processus d'assurance qualité montrent des disparités importantes entre les cantons. Des améliorations ponctuelles peuvent être apportées.

Suite aux contrôles effectués, le CDF a relevé des erreurs pour un montant cumulé brut de 195,9 millions de francs au niveau du potentiel de ressources de l'année 2018 dans les cantons de Bâle-Ville, Thurgovie et Soleure. Ces erreurs significatives ont été corrigées.

... et du mouvement dans les offices fédéraux

Les processus RPT et les systèmes de contrôle interne des offices fédéraux sont efficaces. Le CDF n'a pas constaté d'erreur dans le traitement des données, ni dans le calcul des montants pour la péréquation 2022. Le CDF a également procédé à un suivi des recommandations ouvertes auprès des offices fédéraux.

A l'Administration fédérale des contributions, le projet d'automatisation accrue des processus, recommandé par le CDF depuis 2012, a été lancé et les administrations fiscales cantonales officiellement informées en février 2021. Sa mise en œuvre est prévue pour 2022.

A l'Office fédéral de la statistique, une recommandation ouverte concerne un projet en lien avec la modernisation de la statistique des bénéficiaires de l'aide sociale. Des démarches ont été entreprises sur ce point et ce projet se trouve en phase de conception.

Quant à l'Administration fédérale des finances, la mise à jour du processus de gestion des changements dans l'application de calcul a débuté en 2021 et s'achèvera en 2022.